



AUTORISATION PARENTALE TOURNOI de DOUBLE de BOURG DE PEAGE



Complexe sportif du Vercors
14 et 15 juin 2025

ACCOMPAGNEMENT D'UN JOUEUR MINEUR

Article 2.14 du règlement général des compétitions

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Je soussigné(e)représentant légal du joueur de
badminton mineur(e) :

Nom, prénom(licence N°.....),
engagé(e) sur le 9ème Tournoi de Double Adultes et Simple Jeunes de Bourg de Péage

les 14 et 15 juin 2025, le 14 juin 2025 uniquement, le 15 juin 2025 uniquement, le place
sous la responsabilité de

M/Mme..... personne majeure présente durant toute
la durée de ce tournoi et dans la salle dans laquelle mon enfant joue.

J'autorise cette personne à prendre toute décision urgente (notamment sanitaire) pendant la
compétition.

Je l'autorise à valider l'autorisation de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage. (cf

[\[02/GUI21F2_ADM_AutorisationPrelevementAntidopage_Form.doc\]\(http://gdb.ffbad.com/2017-2018/Src/GDB-02/GUI21F2_ADM_AutorisationPrelevementAntidopage_Form.doc\)\)](http://gdb.ffbad.com/2017-2018/Src/GDB-</p></div><div data-bbox=)

A, le/...../.....

Signature

Document à remettre à la Table de marque en début de compétition.